

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026



Le cinq juin deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du premier juin deux mil vingt-six, sous la présidence de Monsieur Brice FAUVARQUE, Maire.

Présents : 16

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

FAUVARQUE Brice, GALLET Candy, GABRIEL Joël, BENTZ Sylviane, ABDESSALEM Danièle, ARTISSON Damien, CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE Jean, COULON Ophélie, DELEGRANGE Olivier, DEMISSY Annie, FAGIS Lysian, FAUCONNIER Eric, Eddy LALLEMENT, LEBLANC Karine, MARECHAL Fanny, MOZZI Daniel

Absents excusés : 3

Mme DA SILVA Jacinthe et MM. DURBECQ Damien et LAUDY Sylvain

Procurations(s) : 2

Mme Jacinthe DA SILVA à Brice FAUVARQUE

M. Sylvain LAUDY à M. Lysian FAGIS

Nombre de conseillers en exercice	: 19
Nombre de présents	: 16
Nombre de procurations	: 2
Nombre de votants	: 18

Est élue secrétaire de séance Madame Sylviane BENTZ

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence
de Monsieur Brice FAUVARQUE, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.***



Election des délégués et des suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales

AFFAIRES FINANCIERES

Encaissement de chèques

Redevance d'occupation du domaine public à Orange

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Remboursement des consommations énergétiques – Logement du complexe sportif

Frais de participation des communes extérieures au RASED

PERSONNEL

Remboursement des frais d'entretien des bureaux de la Maison Pour Tous

Création d'un emploi permanent et recrutement d'un agent – Cadre d'emploi des adjoints techniques

TRAVAUX

Travaux de dégagement dans la forêt communale

Travaux de fauchage

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Commission d'appel d'offres – Retrait de la délibération et élection de la commission

Modalités de mise en concurrence pour les marchés à procédure adaptée passés en dessous des seuils réglementaires

Désignation de représentants au sein des commissions intercommunales

Tirage au sort des jurés d'assises - Année 2027

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social – Société SPL X-DEMAT

Maire honoraire

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation

Liste des déclarations d'intention d'aliéner conformément à la délégation

Liste des actes de concessions

Journée de découverte et sensibilisation aux métiers de la sécurité

Intervention de la Commission « Sécurité »

Intervention de la Commission « Plan de circulation »

Intervention Commission « Marque Rocroy »

* * *

DELIBERATION N° 49-2026 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLENATS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Votants : 18
Voir ci-contre
Pour :
Contre :
Abstention(s) :

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mme Sylviane BENTZ
M. Joël GABRIEL

Mme Ophélie COULON
M. Jean CHIROUSSOT DE BIGAULT
DE CAZANOVE

M. Damien ARTISSON, est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

Il a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée, à savoir :

**Candy GALLET
Joël GABRIEL
Sylviane BENTZ
Eddy LALLEMENT
Jacinthe DA SILVA
Damien ARTISSON
Karine LEBLANC
Éric FAUCONNIER**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son enveloppe de vote (et celle de son pouvoir le cas échéant).

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Nombre de conseillers présents et représentés	18
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés :	17

Ont obtenus :

LISTE(S) CANDIDATE(S) OU CANDIDAT TETE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Candy GALLET	17	5	3

PROCLAMATION DES ELUS

Monsieur le Maire a proclamé élus délégués et suppléants les candidats de la liste dans l'ordre de présentation lors de la candidature.

Candy GALLET (Délégué)
Joël GABRIEL (Délégué)
Sylviane BENTZ (Délégué)
Eddy LALLEMENT (Délégué)
Jacinthe DA SILVA (Délégué)
Damien ARTISSON (Suppléant)
Karine LEBLANC (Suppléant)
Éric FAUCONNIER (Suppléant)

Le procès-verbal de l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales, dressé et clos le 5 juin 2026 à 19 heures 30 minutes, a été signé par le maire, le secrétaire et les autres membres du bureau électoral.

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 50-2026 : ENCAISSEMENTS DE CHEQUES

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement des chèques suivants :

- 1 chèque émanant du TRESOR PUBLIC relatif à un dégrèvement de la taxe foncière 2020, d'un montant de **947,00 €** ;
- 1 chèque émanant du TRESOR PUBLIC relatif à un dégrèvement de la taxe foncière 2021, d'un montant de **950,00 €** ;
- 1 chèque émanant du TRESOR PUBLIC relatif à un dégrèvement de la taxe foncière 2022, d'un montant de **984,00 €** ;
- 1 chèque émanant du TRESOR PUBLIC relatif à un dégrèvement de la taxe foncière 2023, d'un montant de **1 062,00 €** ;
- 1 chèque émanant du TRESOR PUBLIC relatif à un dégrèvement de la taxe foncière 2024, d'un montant de **1 104,00 €** ;

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

DELIBERATION N° 51-2026 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PAR ORANGE

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu la déclaration d'occupation du domaine public routier transmise par Orange pour l'année 2025,

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la mise en recouvrement auprès de **ORANGE** de la somme suivante au titre de la redevance d'occupation du domaine public routier :

Année 2025 : 2 125,86 €

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 52-2026 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

La redevance pour cette occupation pour l'année 2026 s'élève à 847,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de la mise en recouvrement de la somme de **847,00 €** au titre de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 53-2026 : REMBOURSEMENT DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES – LOGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de gaz du logement au complexe sportif Les Gras Près pour la période de juin 2025 à juin 2026, à savoir 1 279,88 € ;

Considérant que le locataire a déjà versé une avance totale de 1 584,00 €, de septembre 2025 à mai 2026, soit un trop versé de **304,12 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de ne demander aucun versement en septembre et octobre 2026
- de demander en novembre 2026, un versement de 142 € - 20,12 € = **121,88 €**
- de demander, à compter de décembre 2026, une avance mensuelle de **142 €/mois**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 54-2026 : FRAIS DE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU RASED

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu les frais de fonctionnement du RASED du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder au recouvrement des sommes dues auprès des autres communes, comme suit :

- AUVILLERS LES FORGES	926 hab. x 0.0675 € =	62.51 €
- ETEIGNIERES	472 hab. x 0.0675 € =	31.86 €
- SIGNY LE PETIT	1 231 hab. x 0.0675 € =	83,09 €
- MAUBERT FONTAINE	1 071 hab. x 0.0675 € =	72.29 €
- RENWEZ :	1 712 hab. x 0.0675 € =	115.56 €
- RIMOEGNE	1 331 hab. x 0.0675 € =	89.84 €
- REVIN	5 817 hab. x 0.0675 € =	392,65 €
- BOURG-FIDELE	827 hab. x 0.0675 € =	55.82 €
- HARCY	520 hab. x 0.0675 € =	35.10 €
- LES MAZURES	868 hab. x 0.0675 € =	58.59 €
- SORMONNE	536 hab. x 0.0675 € =	36.18 €
- MONTCORNET	305 hab. x 0.0675 € =	20.51 €
- CLIRON	412 hab. x 0.0675 € =	27.81 €
- RUMIGNY	267 hab. x 0.0675 € =	18.02 €
- LIART	592 hab. x 0.0675 € =	39.96 €
- ROUVROY SUR AUDRY	512 hab. x 0.0675 € =	34.56 €

A titre d'information, pour la commune de ROCROI, le montant des frais de fonctionnement s'élève à : 2 311 hab. x 0.0675 € = **156.00 €**.

Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 55-2026 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES BUREAUX DE LA MAISON POUR TOUS

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de facturer au CMPP et à Ardennes Santé Travail, les frais engendrés pour l'entretien des locaux (coût salarial d'un agent communal) pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026, à savoir :

CMPP :	2 020,86 €
Ardennes Santé Travail :	797,70 €

Autorise M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 56-2026 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET RECRUTEMENT D'UN AGENT – SERVICE TECHNIQUE

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Par délibération 70-2022 du 28/07/2022 un emploi permanent avait été créé sur le grade « Adjoint Technique Territorial »

Considérant que l'agent nommé sur ce poste le quittera par voie de mutation à compter du 1^{er} juillet 2026, il convient de lancer un appel à candidature pour un recrutement.

Dans le but de recevoir un maximum de candidature, il conviendrait de compléter la délibération actuelle, par la possibilité de recruter sur un des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier la délibération susmentionnée en vigueur comme suit :

➤ La création à compter du **1^{er} juillet 2026** d'un emploi **d'agent technique polyvalent** dans un des grades, relevant de la catégorie hiérarchique **C** à temps complet (**35/35^{ème}**) des cadres d'emplois suivants :

- Adjoints Techniques
- Agents de maîtrise

afin d'exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Maintenance et entretien des bâtiments, avec la réalisation de travaux dans les différents corps de métiers du bâtiment, les remises en état des locaux et des équipements...
- Détecter les dysfonctionnements dans les bâtiments et notamment dans les établissements recevant du public (E.R.P.)
- Réaliser l'entretien courant de la voirie et des espaces publics
- Assurer l'entretien de base et le nettoyage des locaux, véhicules, engins, et matériels à disposition,
- Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité
- Entretenir les espaces verts de la collectivité

➤ Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum au cas où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté en raison des besoins du service. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

➤ L'agent devra donc justifier de connaissances techniques et générales du fonctionnement d'une collectivité et des différentes réglementations liées aux missions et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 57-2026 : TRAVAUX DE DEGAGEMENT DANS LA FORET COMMUNALE

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Joël GABRIEL

Vu la consultation organisée et les offres remises, à savoir :

- AR BOIS – 08090 ARREUX
- LIGNATOR – 08260 AUVILLERS-LES-FORGES
- ZANELLI Florian – 08160 HANNOGNE-SAINT-MARTIN
- CAPITAINE CONSTRUCTIONS – 08160 CHALANDRY-ELAIRE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre établie par l'entreprise **ZANELLI Florian** – 08160 HANNOGNE-SAINT-MARTIN, d'un montant de **4 816,20 € HT** pour la réalisation de travaux de dégagement manuel des parcelles 56u et 52a.

Autorise Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 58-2026 : TRAVAUX DE FAUCHAGE

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Vu la nécessité de revoir les contrats relatifs à la fauche des routes, des chemins ruraux et des remparts,

Considérant qu'une consultation sera prochainement lancée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser M. Le Maire à passer commande auprès du ou des prestataire(s) retenu(s), après avis de la commission consultative.

Le résultat de la mise en concurrence sera présenté lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 59-2026 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – RETRAIT DE LA DELIBERATION ET ELECTION D'UNE NOUVELLE COMMISSION

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Par délibération n°44-2026 du 23 avril 2026, le conseil désignait les membres de la commission d'appel d'offres,

Vu les observations de la Préfecture - Bureau de contrôle de la légalité - formulées par courrier du 4 mai 2026,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retirer la délibération n°44-2026 du 23 avril 2026 et de procéder à l'élection d'une nouvelle commission d'appel d'offres.

* * * *

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée et aucun autre candidat n'a souhaité faire partie de cette commission,

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire.

Liste unique composée de :

Titulaires	Suppléants
Joël GABRIEL Sylviane BENTZ Lysian FAGIS	Candy GALLET Daniel MOZZI Olivier DELEGRANGE

Les membres ci-dessus sont proclamés élus.

M. Brice FAUVARQUE, Maire, est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

Cette commission sera également compétente pour les marchés à procédure adaptée

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

DELIBERATION N° 60-2026 : MODALITES DE MISE EN CONCURRENCE POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE PASSES EN DESSOUS DES SEUILS REGLEMENTAIRES

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe comme suit les modalités de publicité et de mise en concurrence des marchés publics passés selon une procédure adaptée et en dessous des seuils réglementaires :

Montant des dépenses	Nature de la publicité et de mise en concurrence
De 1 à 4 000 € HT	Consultation de 1 à 3 entreprises en fonction de la nature de la dépense
De 4 001 à 25 000 € HT	Consultation de 3 entreprises minimum en fonction de la nature de la dépense
De 25 001 à 89 999 € HT	Mise en ligne sur le site internet, en complément de la consultation de 3 entreprises minimum en fonction de la nature de la dépense

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 61-2026 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les membres pour siéger auprès des organismes suivants :

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Sont désignés : **Brice FAUVARQUE**
Damien ARTISSON

CIID (Commission intercommunale des Impôts Directs)

Sont désignées : **Candy GALLET**
Sylviane BENTZ

Commission d'élus – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Pas de dépôt de liste de candidature

DELIBERATION N° 62-2026 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2027

Vu le code de procédure pénale et notamment le livre II,

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 6 mai 2026, six personnes ont été tirées au sort publiquement d'après la liste électorale générale, à savoir :

NOM et Prénom	Date et lieu de naissance	Domicile
BONNET Jodie	11/01/1995 à CHARLEVILLE-MEZIERES (08)	2 rue des Gras Prés
CHRISMENT Lisian Eugène	05/01/1954 à ANCHAMPS (08)	1752 rue du Bois
COUEGNAS Dominique Daniel Robert Michel	11/02/1961 à ROCROI (08)	2 rue de l'Arsenal Appartement 21
DEVILLEZ veuve PERNELET Nicole Marie Léa	27/01/1946 à REGNIOWEZ (08)	1730 Le Grand Hongréaux
JOVENIN Raymond Georges Emile	25/02/1950 A BEAUME (02)	2158 Route de la Petite Chapelle
REYMANN Romain	06/01/1995 à REVIN (08)	10 route de la Petite Chapelle Appartement 14

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 63-2026 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Après en avoir pris connaissance,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le règlement du Conseil Municipal, tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 64-2026 : REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL – SOCIETE SPL X-DEMAT

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 15 avril 2026, SPL-Xdemat comptait 3 513 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis mi-avril 2025, 131 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 10 ont été rachetées pour permettre à 10 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,89 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

Sur ces 3 579 actions communales et intercommunales, 531 sont aubois, 591 axonaises, 374 ardennaises, 314 marnaises, 465 haut-marnaises, 663 meurthe-et-mosellanes, 139 meusiennes et 502vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	504	14,35 %
Aisne	1 186	9,24 %	589	16,77 %
Ardennes	627	4,88 %	367	10,45 %
Marne	845	6,58 %	306	8,71 %
Haute-Marne	697	5,43 %	451	12,84 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	655	18,64 %
Meuse	626	4,88 %	140	3,98 %
Vosges	835	6,50 %	501	14,26 %
Total	12 838		3513	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « *à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification* ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,89 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 65-2026 : MAIRE HONORAIRE

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Vu l'article L.2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur Denis BINET s'est investi pour la commune pendant 34 ans, dont 12 ans en qualité de maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter Monsieur le Préfet, afin de nommer Monsieur Denis BINET, Maire Honoraire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
24/04/2026	JOINTS ET CLAPETS KARCHER THERMIQUE	LE MATERIEL AGRICOLE	227.60€
24/04/2026	FILTRES ET HUILE POUR ENTRETIEN BALAYEUSE	LE MATERIEL AGRICOLE	172.86€
24/04/2026	FOURNITURE PRODUITS ENTRETIEN	TOUSSAINT	1 230.98€
24/04/2026	FOURNITURE PRODUITS ENTRETIEN	PLG	1 578.06€
24/04/2026	FOURNITURE PRODUITS ENTRETIEN TOILETTES PUBLIQUES	MPS	840.00€
07/05/2026	CIMENT JOINTS TROTTOIRS - TRAVAUX EN REGIE	BIGMAT	558.86€
07/05/2026	FORMATION CACES BOUQUIGNAUD CHARLES	EFF FORMATION	635.00€
12/05/2026	ANNONCE LEGALE REVISION PLU	PETITES AFFICHES MATOT BRAINE	158.42€
21/05/2026	ABONNEMENT ONE PREMIUM 2026/2027	EDIFICE OPEN DIGITAL EDUCATION	536.40€
21/05/2026	OUTILLAGE ET LASER DEWALT	LE MATERIEL AGRICOLE	2347.00€
26/05/2026	FLEURISSEMENT ESTIVAL 2026	ALBATROS ASBL	4483.70€
26/05/2026	PAILLIS CACAO	KABELIS	722.30€
29/05/2026	DIVISION PARCELLES AD 8 ET 10	CABINET VANNIER	1 104.00€
01/06/2026	COUTEAUX POUR FAUCHEUSE	LAMBOT MATERIEL	251.94€

LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER CONFORMEMENT A LA DELEGATION

VENDEUR	ACHETEUR	ADRESSE	PARCELLES	Préempter par la mairie
M. DURBECQ	SCI JACK A DIT	2050 Route de Revin	B 259 – B 819 B 1032 (pour partie)	NON
SCI L'OSIRION (M. BAU)	BOURIEL Stéphanie CARDON Mickael (de Liart)	Chemin du Clavaire	B 1425 B 1427 ZB 180	NON
ISCHARD Alexandre ROFIDAL Séverine	PERIN Françoise HADJ BENALI Thierry (retraités)	2182 Le Couvent	B 1378	NON
GAUTIER MARC	VANDAELE AURELIE DAGNELIE ANDY	2311 Route de Revin	B 239	NON
VIOT/DEVILLE	ANTOINE Elodie BARRE Olivier	La Croix de Fer	ZA 226	NON

LISTE DES ACTES DE CONCESSIONS CONFORMEMENT A LA DELEGATION

NOM	TYPE	DURÉE	COÛT
MARECHAL Maurice	Cavurne (4 places)	50 ans	600 €

JOURNEE DE DECOUVERTE ET DE SENSIBILISATION AUX METIERS DE LA SECURITE

Éric FAUCONNIER informe le conseil qu'une journée de découverte et de sensibilisation aux métiers de la sécurité sera organisée le 6 novembre 2026 au collège. Cette journée est destinée aux élèves de 4^{ème} et les élèves des collèges environnants y seront également conviés.

INTERVENTION DE LA COMMISSION « SECURITE »

Éric FAUCONNIER fait le bilan de la campagne de frelons asiatiques menée par la commune.

En un 1,5 mois, ce sont 374 reines capturées pour 20 pièges posés.

INTERVENTION DE LA COMMISSION « PLAN DE CIRCULATION »

Daniel MOZZI, référent, informe que la commission s'est réunie afin d'élaborer un plan de circulation.

Pour le moment plusieurs scénarios sont à l'étude. Des mises en situation sur place ont été effectuées.

Les propositions plus abouties seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.

INTERVENTION DE LA COMMISSION « MARQUE ROCROY » ET « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Les 2 commissions ont travaillé ensemble.

Tout d'abord, Eddy LALLEMENT (commission Marque Rocroy) précise que cette année la redevance perçue pour la vente de la bière de Rocroy s'élève à 14 500 €.

De plus, les parasols à l'effigie de la bière de Rocroy et destinés aux commerçants, ont été distribués ce jour.

Jean DE BIGAULT (commission Développement économique) pour sa part rappelle qu'un état des lieux des commerces vacants doit être dressé, qu'un périmètre doit être établi et que différents outils existent pour le tissu commercial et artisanal de la ville.

**La séance du conseil municipal du 5 juin 2026 comprend
les délibérations du n° 49-2026 au n°65-2026**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux et quarante minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

Le Maire : Brice FAUVARQUE		La secrétaire : BENTZ Sylviane	
GALLET Candy		DELEGRANGE Olivier	
GABRIEL Joël		DEMISSY Annie	
DA SILVA Jacinthe	Absente	DURBECQ Damien	Absent
LALLEMENT Eddy		FAGIS Lysian	
ABDESSALEM Danièle		FAUCONNIER Eric	
ARTISSON Damien		LAUDY Sylvain	Absent
CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE Jean		LEBLANC Karine	
COULON Ophélie		MARECHAL Fanny	
MOZZI Daniel			